



## **FORMATION : LA SAFER, ROLE FONCTIONNEMENT, CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET FONCIERES POUR MON EXPLOITATION**

«**GENRE**». «**NOMP**»

«ADRESSE1»

«ADRESSE2»

«CPOS» «LIB\_LOC»

**Objet** : Invitation à la formation

**Destinataires** : les exploitants agricoles

**Responsable de stage** : Dominique MOLINA

**CONTACT** : 02 98 64 02 20 (choix 2)

Cher(e) Collègue,

En tant que responsable professionnel d'un syndicat local ou cantonal, exploitant agricole ou JA en phase d'installation, la question de l'accès au foncier est l'une de vos préoccupations majeures, dans un contexte de forte concurrence. Aussi,

- Connaître le rôle et le fonctionnement de la SAFER, acteur incontournable en cas de vente de foncier agricole
- Et prendre connaissance de cas concrets illustrant les actions de la SAFER,
- 

vous permettra, soit d'exercer vos responsabilités dans de bonnes conditions, ou de gérer vos acquisitions foncières en toute connaissance de cause.

A cet effet, une formation vous est proposée et organisée par Agri-Formation 29 :

**Le Mardi 18 juin 2013**  
Centre de Formation de Saint Ségat  
**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

*Dominique MOLINA, juriste à la FDSEA animera cette formation.*

**Pour vous inscrire**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation comprenant le repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

**André QUENET**

**La SAFER : rôle, fonctionnement, conséquences économiques  
et foncières pour mon exploitation**

**Responsable de stage : Dominique MOLINA 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Mesurer l'importance de la SAFER pour la pérennité économique de l'exploitation agricole (acheter au juste prix, améliorer le parcellaire, compenser la perte de foncier).
- S'approprier les règles exposées en séance le matin au travers d'échanges techniques, de témoignages et des cas concrets de réalisation d'opérations par la SAFER.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** programme détaillé sur demande

Matinée	Après-midi
<p><b>Présentation de l'origine et des objectifs de la SAFER</b></p> <p><b>Organisation technique, fonctionnement administratif, mode de décision et intégration parmi l'ensemble des opérateurs privés et publics concernés</b></p> <p><b>Les textes législatifs et réglementaires qui fixent les rôles et missions de la SAFER seront expliqués.</b></p> <p><i>Avec l'intervention de Dominique MOLINA du service juridique de la FDSEA du Finistère.</i></p>	<p><b>Explication par l'intervenant de son rôle et de celui des agents fonciers de la SAFER</b></p> <p><b>Présentation et analyse d'opérations concrètes</b></p> <p><i>Avec l'intervention de Christophe MICHEAU, responsable départementale à la SAFER Bretagne.</i></p>

***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri-Formation 29 enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence, ainsi qu'une facture (si la formation est payante), qui sont à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an.*